

<p>Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAROLLES-EN-BRIE</p>
<p>Délibération n°235/2022</p>	<p>Objet : Subvention 2022 au profit de l'Association « Secours Catholique ».</p>

Conseillers en exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents : 6

Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Alphonse BOYE, Président du CCAS.

Présents : Alphonse BOYE, Brigitte BANLIER, Claudie BOUSSICAUD, Patricia CHAPOT, Vanessa HANNI, Marie-Christine HOMS, Véronique MANENT, Céline MONASSA, Margaret POULAIN, Jean-Pierre VANHAVERE.

Absents représentés : Dominique HUMEZ donne pouvoir à Jean-Pierre VANHAVERE.

Absents : Noémie ARNOFFI, Pauline BISQUERT, Jean-Charles JOULAIN, Bernard KAMMERER, Catherine LORIFERNE, Marie-Elisabeth ROSENZWEIG.

Brigitte BANLIER a été nommée secrétaire de séance.

Vu le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour 2022 ;

Considérant l'accroissement des besoins des familles marolaises en précarité ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

A l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'allouer une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association « Secours Catholique » du Val-de-Marne, 237 rue Général Leclerc, 94000 Créteil.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, article 6574.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2022.

Brigitte BANLIER

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Président du CCAS



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr